

La CAB présente : VIE DE QUARTIERS le bulletin qui parle de vous

Crise sanitaire, confinement et déconfinement... que s'est-il passé pour nos porteurs de projets?

Qui aurait pu prévoir?!

Il y a seulement un an... si on nous avait dit que le monde se figerait quelques semaines... que nous serions coupés de nos familles, de nos amis... que nous serions tous amenés à porter des masques dans les lieux publics, pour nous protéger d'un ennemi invisible, « le Coronavirus », personne ne l'aurait crû. Et pourtant, cette situation inédite, critique, a fait ressortir la capacité des gens à s'adapter, à innover, à réinventer leur quotidien, leur façon de travailler, leur façon de communiquer.



Dans ce numéro, nous vous proposons de mettre en avant quelques exemples d'ingéniosité, de modularité, des porteurs de projet de nos quartiers prioritaires.

Bonne lecture à tous.

Fatiha BANCAL

Vice présidente de la CAB

en charge de l'habitat et de la politique de la ville

L'ADIL 24 – Un nouveau lieu d'accueil



L'ADIL 24 est une association Loi 1901 dont l'objet est de renseigner gratuitement tout public en matière d'habitat : location, accession à la propriété, amélioration de l'habitat, urbanisme, fiscalité...

Des juristes spécialisés répondent à vos questions de façon neutre et objective : type de contrat de location, droits et obligations des parties, aides financières, contrat de construction...

L'ADIL 24 dispose également d'un service de lutte contre les expulsions locatives et d'un service contre la précarité énergétique.

Contact : 05.53.09.89.89 - 3 rue Victor Hugo—24000 PERIGUEUX

Courriel : contact@adil24.org

Site internet : www.adil24.org



PERMANENCES	DATES/HORAIRES	LIEU
BERGERAC	En raison des mesures sanitaires, la CAF n'est pas en mesure de recevoir ses partenaires jusqu'à nouvel ordre A titre exceptionnel, la Mairie de Bergerac nous accueille :	
	Tous les mercredis 9 h à 12 h et 13 h 30 à 16 h	Maison des Associations Place Jules Ferry
LA FORCE	2 ^{ème} jeudi 9 h à 12 h	Maison des Associations 3 Avenue des Ducs (en face de la Mairie)

Dans ce numéro :

Fin des travaux de rénovation et de la fresque géante de Lopofa	2
Recettes de bons consommés pour mieux consommer...	3
Union Musicale Bergeracoise – École Edmond Rostand : Une nouvelle session d'Orchestre A l'École !	4
Quartiers en scène : Le Quartier Nord accueille l'édition 2020 !	5
Pour votre plus grand plaisir le nouveau programme du Centre Culturel	6
Jetable versus durable ; les conseils citoyens investissent dans des gourdes	6
Le BIJ pour vous	7
Culture, médiation sociale, accès aux droits, prévention... vous avez une compétence, l'État aide à votre recrutement	8
Investisseurs privés	10
Adaptation du logement au vieillissement	11
Les Arts à Souhait... nouveau lieu d'accueil pour assouvir ses envies créatives !	13
Le CIDFF parle de ses actions	14
Et pendant ce temps là...	15

Fin des travaux de rénovation et de la fresque géante de Lopofa

Nous vous l'annonçons il y a maintenant 1 an... rétrospective d'une transformation!



Mise en location de la résidence en 1958

C'est au croisement de la rue Pierre Palut et de la rue Guillaume Loiseau que l'on peut admirer, sur un des pignons de la résidence Lopofa à Bergerac, la fresque fraîchement terminée.

Hissés sur une nacelle, Thomas Madkow et Renaud Neur ont réalisé cette œuvre géante, qu'ils ont commencé dès le 1er juillet.

Plus tôt dans l'année, pendant les vacances scolaires de février, des ateliers graffs et peintures ont permis aux enfants de la résidence et du quartier, de s'initier au dessin.

Cette opération a été menée conjointement avec le Centre Social Germaine Tillon, très impliqué dans le quartier.

Cette résidence a également fait l'objet d'une réhabilitation (isolation des façades, peintures, zinguerie...) qui s'est achevée en début d'année.

La fresque vient embellir un peu plus ce bâtiment et lui redonne un coup de peps !



Résidence avant travaux



Fresque achevée

Fresque en cours de réalisation



L'alimentation c'est tout un programme!

Grand Bergeracois

Mangeons Mieux

Programme de formation

**POUR MANGER LOCAL
& LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE
EN RESTAURATION COLLECTIVE**

OFFERT PAR LE GRAND BERGERACOIS

AVEC LE SOUTIEN

ANTI GASPI

21 oct 20 : Journée Régionale

ANIMATION & PÉDAGOGIE :
LEVIERS D'UNE RÉDUCTION RÉUSSIE DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE EN ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

10h-12h : 3 témoignages d'actions réussies
- Ecole des sciences de Bergerac
- Cantine de Sigoulès-et-Flaugeac
- SMD3 : des outils clés en main

Publics : élus, parents élèves, cuisiniers, aide cantine, instituteurs, gestionnaires proviseurs, directeurs d'établissement ayant un restaurant collectif

13h30-16h : Ateliers
Publics : parents élèves, cuisiniers, aide cantine, instituteurs, proviseurs, directeurs d'établissement ayant un restaurant collectif

18 nov 20 : Formation

LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE EN RESTAURATION COLLECTIVE

8h30-16h30
- Théorie et pratique : *Comment agir ?*
Publics : cuisiniers, aide cantine

**Bio & Locaux
En restauration collective**

30 sept 20 / 2 dec 20 : Formation

INTRODUIRE DES PRODUITS BIO & LOCAUX EN RESTAURATION COLLECTIVE

8h-15h30 : Apports théorique (1h30)
Pratique en cuisine (4h30)
Publics : cuisiniers, aide cantine
30/09 : cuisine Moulin de la Guillou / Lalinde
02/12 : lieu à définir

Contact : Anne-Claude TUSSEAU 05 53 74 59 66 ou 06 46 65 35 43
ac.tusseau@la-cab.fr

Tenez-vous prêts, l'appel à projets 2021 va sortir !!!

- Vous avez un projet et des partenaires ?
- Vous êtes une association ou une structure qui agit sur les quartiers prioritaires?
- Vous êtes habitant, habitante, d'un de ces quartiers ?
- Vous souhaitez œuvrer pour l'amélioration des conditions de vie de vos voisins ?

L'Appel à projets du contrat de ville peut vous aider...

Les modalités et les échéances de participation seront disponibles prochainement sur notre site :
<https://www.la-cab.fr/politique-de-la-ville>

Union Musicale Bergeracoise – École Edmond Rostand : Une nouvelle session d'Orchestre A l'École !

Depuis 2014, l'Union Musicale Bergeracoise (UMB) porte le projet Orchestre A l'École (OAE). Ce projet, d'une durée globale de trois années scolaires, est mené auprès d'enfants de l'école Edmond Rostand située à Naillac, un des quartiers prioritaires de Bergerac.

L'Orchestre A l'École est à la fois un projet social, éducatif, culturel et citoyen ;

- Un projet social dans le sens où il permet à des enfants, pour la plupart éloignés de la culture, de bénéficier gratuitement d'un apprentissage musical en les intégrant à un ensemble instrumental en milieu scolaire,
- Un projet éducatif qui s'effectue pendant le temps scolaire, contribuant à la montée en compétences des enfants en matière de vivre ensemble, de méthode de travail et donc d'apprentissage,
- Enfin, un projet culturel et citoyen puisque la découverte de la musique développe une curiosité artistique chez l'enfant et sa famille, amenant une véritable ouverture sur le monde.

Depuis 2014, deux sessions d'OAE se sont succédées sous la houlette de l'UMB, la deuxième session, débutée en 2017, s'est achevée en juin de cette année.

Les conditions sanitaires n'ont cependant pas permis la tenue d'une cérémonie officielle de remise de diplômes au mois de juin et le sentiment de frustration ressenti, tant par les enfants que par l'ensemble des partenaires investis autour de l'UMB, a conduit l'Union Musicale Bergeracoise à proposer le report de la cérémonie au mois de septembre.

Par précaution, l'UMB a pris l'initiative d'annuler une deuxième fois cette cérémonie qui avait un

double objectif : Tout d'abord clôturer la session 2017-2020 mais aussi inaugurer la nouvelle session d'orchestre qui a débuté à la rentrée.

Nouveau tour de piste

Cette nouvelle session de trois ans, concernera 28 enfants de la classe de CE2 de l'école Edmond Rostand.

L'accompagnement des enfants sera réalisé par des adultes spécialistes de la formation musicale : Aurélien Cescousse & Luc Dumaine, nos deux directeurs artistiques ainsi que Laurent Agnès, professeur au conservatoire à rayonnement départemental de la Dordogne, antenne de Bergerac, des enseignants : Thomas Pongy, professeur de la classe, David Faglin, directeur de l'école E. Rostand et Isabelle De Conti, AESH.

Des bénévoles de l'UMB seront également présents pour accompagner les enfants dans leur apprentissage.

Chaque semaine, les enfants vont bénéficier de deux heures de pratique musicale : une heure consacrée à la pratique individuelle et une heure consacrée à la pratique d'ensemble.

Chaque semaine, les enfants vont bénéficier de deux heures de pratique musicale : une heure consacrée à la pratique individuelle et une heure consacrée à la pratique d'ensemble.

L'objectif premier est de générer un attrait pour la musique et une envie de jouer ensemble.

L'UMB est fière de porter l'action d'OAE et tient à remercier tous les acteurs, participant de près ou de loin à son fonctionnement (Mairie de Bergerac, acteurs de la politique de la ville, Le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Bergerac, L'école Edmond Rostand).

La rentrée de l'Union Musicale Bergeracoise

Le contexte sanitaire actuel a amené, dès le mois de juin, à réfléchir à la façon de mener les répétitions avec l'ensemble de l'orchestre en septembre.

Tout d'abord, fort de l'expérience du confinement qui a imposé aux musiciens de jouer à distance,



quatre morceaux programmés pour les concerts du Nouvel An (9 et 10 janvier 2021) ont été distribués aux musiciens pour qu'ils les travaillent pendant la période estivale. Cette nouvelle pratique a été accueillie très favorablement par l'orchestre.

En ce qui concerne les répétitions physiques, elles auront lieu sous diverses formes toujours en respectant les gestes barrières et la distanciation entre les musiciens. Elles pourront avoir lieu par pupitre à la salle Baricotte, dans de plus grandes salles ou à l'extérieur si le temps le permet.

Quoiqu'il en soit, cette période particulière montre la capacité de chacun à se remettre en question sur ses pratiques musicales et oblige l'Union Musicale Bergeracoise à être novatrice et pugnace afin de continuer à partager des parenthèses musicales sur le territoire bergeracois.

Contacts:

06 77 85 07 43 ou 06 43 41 71 98

Pour plus d'informations :

Mail : umb.bergerac@gmail.com

Facebook : [UMB24100](https://www.facebook.com/UMB24100)

Également sur YouTube

Site internet : orchestre-bergerac.com



Prochain rendez-vous en musique :

**Les traditionnels concerts du Nouvel An
Samedi 9 et le dimanche 10 janvier 2021**

*Réservation auprès du centre culturel
(05 53 57 71 51)*

Quartiers en scène : Le Quartier Nord accueille l'édition 2020 !

L'édition 2020 de Quartiers en scène aura bien lieu finalement, mais en octobre !



En avril dernier, c'est le cœur gros et confinés que la Gargouille, la Maison de Quartier de la Brunetière et l'ensemble des partenaires du projet avaient dû se résoudre à annuler l'événement. Mais en nourrissant l'espoir d'un report à l'automne... Et c'est donc avec encore plus de joie et d'allégresse que se tiendra :

Quartiers en scène du 9 au 24 octobre 2020.

Côté réjouissances, le Théâtre de la Gargouille et ses partenaires ont travaillé au report presque à l'identique du programme, construit main dans la main avec les équipes des centres sociaux de Bergerac, les associations de la ville et les habitants du quartier, l'hiver dernier.

Théâtre, cirque, musique, chant, danse, projections de courts-métrages, expositions, animations culturelles régaleront les plus petits comme les plus grands durant ces 2 semaines placées sous le signe de la rencontre.

Le samedi 24 octobre, une grande journée de clôture viendra ponctuer l'événement : animations par les associations, grande parade des habitants, spectacle des enfants et, en guise de final, une représentation de Pinocchio par la Gargouille.

Programme disponible auprès des Centres sociaux de Bergerac et sur la page Facebook du Théâtre de la Gargouille :

www.facebook.com/theatredelagargouille

Contacts:

- Laurent de la Maison de Quartier de la Brunetière :
cs-brunetiere@bergerac.fr / 0553631557

- Alexandrine du Théâtre de la Gargouille :
theatrelagargouille@wanadoo.fr / 0553225476

Quartiers en Scène 2020 a reçu le soutien du CGET, de la CAB, et de la Ville de Bergerac dans le cadre de la Politique de la Ville, ainsi que de l'Agence Culturelle Dordogne Périgord pour le programme Partage.

Votre programme culturel

Pour votre plus grand plaisir le nouveau programme du Centre Culturel



Nous vous l'indiquons dans notre précédent numéro, le programme culturel 2020-2021 était en préparation.

Il est à présent consultable en ligne :

SAISON CULTURELLE 2020-2021



Plus d'info sur : <https://www.la-cab.fr/centre-culturel-et-auditorium>

Nous vous espérons nombreux pour profiter de cette nouvelle édition.

Contacts :

Accueil et billetterie : 05 53 57 71 51

Mail : billetterie.centre.culturel@la-cab.fr

AGENDA des SPECTACLES REPORTES :

- «Orange Blossom et les machines», F. Delacrozière : samedi 19 décembre—20h30—(CCMM),
- «la saga de Grimm» par l'ensemble Grift : jeudi 3 décembre —21 h—Rocksane,
- «L'an 40» de Jeanne Cherhal : jeudi 28 janvier 2021 (CCMM),
- «Les fourberies de Scapin» Cie du roi de cœur : mercredi 31 mars 2021 (CCMM),
- «Yelle» Cie hors série : samedi 24 avril 2021 (CCMM),
- DB Cilford : vendredi 30 avril 2021—20h30—Auditorium F. Mitterrand,
- «Glow» Robyn Bennet : Samedi 29 mai.

Engagement citoyen

Jetable versus durable ; les conseils citoyens investissent dans des gourdes



Les Conseils Citoyens de Bergerac ont débuté une distribution de 1000 gourdes pour les habitants des quartiers prioritaires et principalement pour les Jeunes !



Le but est d'éviter les bouteilles plastiques, de valoriser la gourde et son utilisation illimitée.

Des jeunes du quartier de Jean-Moulin ont participé aux choix des gourdes (tailles, couleurs, phrase).

Une première distribution (50 gourdes) a été ef-

fectuée dans le cadre de « Vacances Pour Tous les Jeunes », fin août. Elle s'est poursuivie à la fête des Pitchouns le 5 septembre (200 gourdes) et aux Restos du cœur lors de temps de distribution (entre 400 et 500 gourdes).

Une carte Défi Citoyen permettra aussi de promouvoir de façon ludique cette habitude de "prendre sa gourde au lieu de bouteilles jetables".



Vos Conseils Citoyens de Bergerac restent également à disposition par mail : conseilscitoyens.bergerac@gmail.com

téléphone : 07 88 38 03 79

Facebook : www.facebook.com/CitoyensBergerac.

Speed-dating service civique

Vous êtes jeune, désireux de vous engager pour et avec les autres... cette information est pour vous :

Vous êtes invité à participer au speed-dating spécial **Service civique**.

L'objectif de cette action est de mettre en relation les structures en quête de volontaires avec des jeunes qui recherchent une mission de Service civique.



Nous vous proposons de réaliser des "entretiens" avec les jeunes lors de ce temps de rencontre. Le speed-dating du Service civique aura lieu :

le **mercredi 7 octobre 2020, de 14h à 17h00**

au Bureau Information Jeunesse/Espace Jeunes de la CAB

6 place Doublet à Bergerac

Date limite d'inscription : le **vendredi 2 octobre 2020**

Un cyberspace à votre disposition



Le Cyberspace, composé de 6 postes informatique, est un service public, gratuit, d'accès à Internet et aux outils bureautiques.

Le Cyberspace est destiné à un usage informatif et documentaire.

Il se distingue donc par nature des cybercafés, des salles de jeux en réseau, ou d'autres lieux où le multimédia est exploité à des fins commerciales.

Conçu comme un prolongement du service de documentation, cet espace permet exclusivement la consultation de sites en lien avec l'Information Jeunesse et toutes informations nécessaires à leur quotidien : Recherches scolaires (exposé, TPE...), rédaction C.V., logement, jobs, santé, accès boîte mail, inscription « DestiNAction », montage vidéo, impression...

Rdv international

Les #Erasmusdays sont devenus, en trois éditions, une fête européenne incontournable orga-

nisée en France et dans le monde. Pendant trois jours, écoles, collèges, lycées, universités, centres de formation d'apprentis, ou encore collectivités territoriales organisent des événements virtuels et physiques pour valoriser leurs projets européens. C'est l'occasion pour les acteurs et citoyens européens de montrer concrètement l'utilité de l'Europe et de témoigner de leur expérience internationale réussie.

Cette année, les **#ErasmusDays auront lieu les 15, 16 et 17 octobre :**

Jeudi 15 octobre : « Comment je peux partir ? » avec la Mission Locale de BERGERAC
16 Rue du Petit Sol, 24100 Bergerac

Vendredi 16 octobre : « Comment je vis ma mobilité ? » avec la MFR de la Force—Rue de l'Abbé Bernard, 24130 La Force

Samedi 17 Octobre « Comment ai-je vécu ma mobilité ? » au BIJ /Espace Jeunes—6 place Doublet 24100 Bergerac

Comme l'année dernière les trois entités : Le BIJ/Espace jeunes, la MFR de la Force et la Mission Locale de Bergerac organisent ensemble les Erasmusdays.

Le théâtre ouvre la parole



« **Les doutes de léo** » met en scène la vie d'une adolescente qui a évolué en marge de ses amis ne trouvant sa place que devant son écran d'ordinateur.

La situation évolue, empire, jusqu'à la crise... la pièce se termine sur cette situation critique, laissant aux spectateurs la possibilité d'échanger sur les erreurs commises, les

choix à venir, les points de vues.

Par une mise en scène courte vont être abordés les thèmes suivants : les dangers d'Internet, le conspirationnisme, les mécanismes de la radicalisation, le recoupement d'informations, les relations parents-enfants, les relations profs-élèves, la transformation de l'adolescent, la place de l'individu dans la société.

Contacts : BIJ/espace jeunes
6 Place Doublet, 24100 Bergerac
05 53 58 11 77
espace.jeunes@la-cab.fr



Octobre 2019

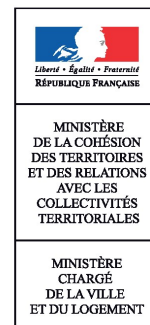
Adultes-relais, médiateurs du quotidien

Le dispositif adultes-relais vise à améliorer les rapports sociaux dans les espaces publics ou collectifs des quartiers prioritaires de la politique de la ville, ainsi que les relations entre les habitants et les services publics. Leur connaissance fine des acteurs du territoire, leur aptitude à toucher les personnes isolées par une démarche d'aller vers, et leur position de tiers extérieur impartial leur permettent de renouer le dialogue entre les personnes ou entre les personnes et les institutions.

Actuellement, **près de 4 000 postes d'adultes-relais** sont déployés dans les quartiers prioritaires. Ces postes se caractérisent par l'octroi d'une aide annuelle de l'État, de 19 639,39 euros (01/07/19), à l'employeur. Reconnu comme un mode efficace de résolution des tensions et de mise en relation entre les populations des quartiers et les institutions, ce dispositif de médiation sociale constitue l'un des principaux leviers de la politique de la ville.

Ce bilan positif a conduit le Gouvernement à ouvrir **1 000 postes supplémentaires dès 2019**, dans le cadre de la **Mobilisation nationale pour les habitants des quartiers**. Le déploiement de ces 1 000 postes d'adultes-relais s'articule autour de quatre axes prioritaires :

- La médiation avec les familles ;
- La jeunesse en risque de rupture ;
- L'occupation de l'espace public la nuit et le week-end ;
- L'animation des conseils citoyens.



La médiation sociale s'applique notamment

- à la vie de quartier et au lien social,
- à l'accès aux droits, aux services,
- à la participation citoyenne au champ scolaire et culturel,
- à la prévention dans les espaces publics et les transports,
- aux activités numériques, aux technologies de l'information et de la communication.

EN PRATIQUE

Les conditions pour être adulte-relais

- Être âgé(e) de 30 ans au moins,
- Être sans emploi ou bénéficiaire d'un emploi aidé,
- Résider dans un quartier prioritaire de la politique de la ville

Une convention entre l'État et l'employeur

Après accord du préfet, une convention État-Employeur (et son annexe AR1) ouvre droit au versement d'une aide financière de l'État à compter de la signature du contrat de travail et de la déclaration d'embauche (annexe AR2).

La demande de renouvellement de la convention doit être adressée à la préfecture 6 mois avant la date de fin de la convention et comporte les mêmes documents fournis lors de la précédente convention.

Le versement de l'aide

Son montant annuel s'élève à 19 639,39 euros au 1^{er} juillet 2019.

L'aide est non cumulable avec une autre aide à l'emploi de l'État. En revanche, l'employeur peut bénéficier d'un allègement des charges sociales.

Les paiements à l'employeur sont mensuels et soumis à la déclaration des états de présence trimestriels par l'employeur via le portail Sylae de l'Agence de Service et de Paiements (ASP).

Le contrat

- CDD de 3 ans maximum renouvelable une fois (CDD dérogatoire au droit commun),
- CDI (sauf pour les collectivités territoriales et les autres personnes morales de droit public, excepté les Epic).

Les missions des adultes-relais s'exercent dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)

ASSURER UNE PRÉSENCE ACTIVE DE PROXIMITÉ

LEVER LES INCOMPRÉHENSIONS ENTRE LES PERSONNES ET LES INSTITUTIONS

FACILITER LA CONCERTATION ENTRE LES HABITANTS ET LES INSTITUTIONS

PRÉVENIR ET GÉRER LES SITUATIONS CONFLICTUELLES

METTRE EN RELATION AVEC UN PARTENAIRE

PARTICIPER À UNE VEILLE SOCIALE ET TECHNIQUE TERRITORIALE

INFORMER, SENSIBILISER ET FORMER

FAVORISER LES PROJETS COLLECTIFS

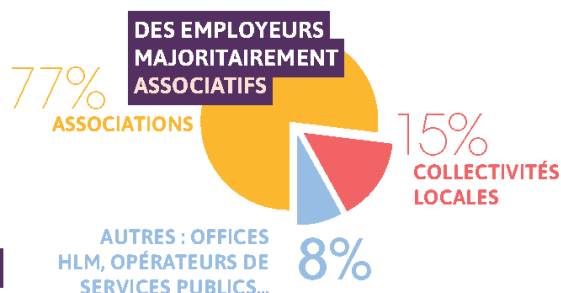


Le dispositif adultes-relais en bref

19 639 €
L'AIDE FINANCIÈRE DE L'ÉTAT PAR POSTE

5 000
CONVENTIONS

43 ans
ÂGE MOYEN DES ADULTES-RELAIS



www.cohesion-territoires.gouv.fr



INVESTISSEURS PRIVÉS

VOUS SOUHAITEZ INVESTIR DANS DU PATRIMOINE EN CENTRE DE VILLES MOYENNES ?
CONCOUREZ À LA REVITALISATION DE VOTRE CŒUR DE VILLE !



Votre commune s'inscrit dans le programme national Action Cœur de ville et à ce titre développe un projet ambitieux de revitalisation de son centre-ville.

Dans le cadre de ce programme, Action Logement a mis en place un financement nouveau à destination des propriétaires privés pour remettre sur le marché une offre locative de logement de qualité en centre-ville.



QUELS AVANTAGES POUR LES INVESTISSEURS PRIVÉS ?

- **Action Logement finance le coût des travaux** portant sur les parties privatives et communes des logements.
- **Un financement attractif** en prêt long terme à **0,25 %**, complété d'une subvention (cumulable avec les aides de l'Anah). Il peut financer jusqu'à 1 000 €/m² de surface habitable (1 500 € à titre dérogatoire). La part de subvention est déterminée en fonction de la zone de l'opération considérée et peut aller jusqu'à 50 % de ce financement.
- **Des locataires salariés proposés par Action Logement** dans le cadre de réservations obtenues en contreparties de ces financements.
- **La possibilité de mobiliser les dispositifs gratuits** de sécurisation locative proposés par Action Logement (garantie Visale, avec couverture des impayés de loyers et des dégradations locatives).
- **L'opportunité de bénéficier d'aides fiscales** liées au logement (Denormandie, Cosse, Malraux...).



POUR QUELS INVESTISSEURS ?

- Les personnes physiques (y compris en indivision), les SCI familiales, les personnes morales privées (SCI, SAS, autres sociétés civiles ou commerciales, associations, fondations, etc.).



POUR QUELS PROJETS IMMOBILIERS ?

- Acquisition/amélioration, réhabilitation seule, acquisition de locaux ou d'immeubles en vue de leur transformation.
- L'immeuble doit être traité entièrement.



DANS QUELLES CONDITIONS ?

- L'immeuble entier doit être situé dans une des 222 villes éligibles, en centre-ville, et s'inscrire dans le cadre du projet d'ensemble porté par la commune.
- Au moins 80 % des logements doivent respecter des plafonds de loyers et de ressources pendant 9 ans (en loyers très sociaux, sociaux ou intermédiaires).



Les travaux ne doivent pas être commencés avant le dépôt de la demande de financement.

Retrouver le détail des financements Action Logement auprès des investisseurs privés.



Contact :
actioncoeurdeville.al@actionlogement.fr

actionlogement.fr

ActionLogement



ADAPTATION DU LOGEMENT AU VIEILLISSEMENT

AIDE À L'ADAPTATION DU LOGEMENT DES SENIORS OU DES PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE

BÉNÉFICIAIRES

- Retraité d'une entreprise du secteur privé âgé de 70 ans et plus.
- Salarié ou retraité d'une entreprise du secteur privé, âgé de 60 ans et plus, en situation de perte d'autonomie avec un niveau GIR* de 1 à 4.
- Ascendant, âgé de 70 ans et plus ou avec un niveau GIR* de 1 à 4, hébergé chez un descendant salarié d'une entreprise du secteur privé.
- Ou propriétaire bailleur dont le locataire correspond à l'un des deux premiers profils ci-dessus.

AVANTAGES

- Contribue au maintien des personnes âgées dans leur logement.
- Permet l'adaptation du logement du salarié en perte d'autonomie.

NATURE DE L'AIDE

Subvention pour adapter le logement au vieillissement ou à la dépendance.
5 000 € maximum en tenant compte des frais éventuels d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui seront priorités sur les travaux dans la limite d'un barème de prise en charge.

DÉPENSES FINANÇABLES

Le projet doit porter au moins sur l'une des 3 opérations suivantes :

- la fourniture et la pose d'une douche avec un receveur extra-plat ou une solution carrelée ayant un indice à la glissance supérieur ou égal à PN 12 ou équivalent, et sa robinetterie associée
- la fourniture et la pose d'un lavabo pour personne à mobilité réduite
- la fourniture et la pose d'une cuvette de WC rehaussée avec son réservoir et une barre d'appui ergonomique.

Sont également finançables en complément de l'une des 3 opérations, les travaux suivants :

- la fourniture et la pose d'une porte de douche ou d'une paroi fixe
- les barres d'appui ergonomique, siège de douche
- le revêtement de sol et des murs
- la réfection électrique
- l'éclairage de sécurité
- l'élargissement de la porte d'accès des sanitaires.

Le salarié ou retraité en situation de perte d'autonomie avec un GIR de 1 à 4 pourra également bénéficier de la prise en charge des dépenses suivantes :

- le coût de l'assistance à maîtrise d'ouvrage missionné par ses soins pour la réalisation des travaux
- un forfait pour renforcer l'aide à domicile existante pendant la réalisation des travaux.

CONDITIONS

Cette aide est soumise à conditions notamment de ressources* (cf. annexe). Elle est octroyée sous réserve de l'accord d'Action Logement Services et est disponible dans la limite du montant maximal de l'enveloppe fixée par la réglementation en vigueur.

** Si le bénéficiaire de l'aide est un propriétaire bailleur, les conditions de ressources s'appliquent au locataire.*

Conditions relatives au logement

Le logement doit :

- être la résidence principale du senior ou de la personne en perte d'autonomie et, le cas échéant, du salarié hébergeant son ascendant
- être situé dans le parc privé
- être situé sur le territoire français (métropole ou DROM).

Conditions relatives aux travaux

- Les travaux doivent impérativement être réalisés par un professionnel présentant les garanties suffisantes définies par Action Logement[®].

- Le salarié ou retraité, en situation de perte d'autonomie avec un niveau GIR(*) de 1 à 4, doit justifier de l'intervention d'un opérateur d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) missionné par ses soins pour la réalisation des travaux.

Les opérateurs AMO sont notamment :

- les organismes habilités par l'Anah
- les organismes exerçant une activité d'ingénierie sociale, financière et technique agréée au titre de l'article L.365-3 du CCH
- les organismes exerçant une activité de maîtrise d'ouvrage agréés au titre de l'article L.365-2 du CCH
- l'Association Française des Professionnels pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (AFPAPH).

Les missions principales de l'AMO comprennent :

- une assistance dans le montage du projet
- une assistance au contrôle de la réalisation et de la conformité des travaux réalisés.

Les modalités d'intervention de l'AMO, dont la rémunération, sont fixées par une convention conclue entre Action Logement et des Réseaux de Professionnels. Si l'opérateur AMO n'appartient pas un tel réseau, il devra souscrire aux clauses types prescrites par Action Logement.

MODALITÉS

Versement des fonds, à réception des factures émises depuis moins de 3 mois. Les travaux doivent être réalisés dans les 12 mois qui suivent l'accord de financement d'Action Logement.

Cumul possible sous conditions :

avec d'autres aides existantes, dans la limite du coût total de l'opération, pour des travaux complémentaires simultanés ou à venir : les aides de l'Anah, de la CNAV et des Conseils départementaux.

CONTACT

actionlogement.fr

(*) Plus d'informations sur la page dédiée actionlogement.fr/aide-adaptation-du-logement-au-vieillessement

(**) Le GIR (Groupe Iso Ressources) correspond au niveau de perte d'autonomie d'une personne âgée. Le GIR d'une personne est calculé à partir de l'évaluation effectuée à l'aide de la grille AGGIR : toutes les informations sur le site officiel www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr

PLAFONDS DE RESSOURCES

Applicables à l'aide à la rénovation énergétique et à l'aide à l'adaptation du logement au vieillissement

Au 1^{er} janvier 2020

Nombre de personnes composant le ménage	Île-de-France (en €)		Province (en €)	
	Plafond	Plafond	Plafond	Plafond
1	25 068	2 321	19 074	1 766
2	36 792	3 407	27 896	2 583
3	44 188	4 091	33 547	3 106
4	51 597	4 778	39 192	3 629
5	59 026	5 465	44 860	4 154
Par personne supplémentaire	7 422	687	5 651	523

Source : Circulaire du 9 décembre 2019 relative aux plafonds de ressources applicables en 2020 à certains bénéficiaires de subventions de l'Agence nationale de l'habitat (Anah). NOR : TERL1937406C - publiée le 4 janvier 2020 au Bulletin Officiel du Ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

Ressources prises en compte

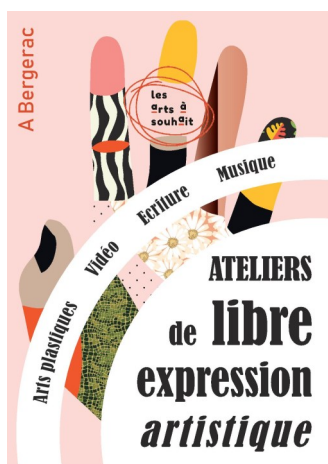
Plafonds de ressources annuels (montants indiqués en gras) : à comparer au revenu fiscal de référence N-2 du ménage. **En 2020**, prendre en compte le(s) revenu(s) fiscal(aux) de référence du ménage indiqué(s) en ligne 25 du(des) **avis d'impôt 2019** sur les **revenus de l'année 2018**.

Toutefois, il sera tenu compte du revenu fiscal de référence de l'année N-1 si plus favorable.

Autres montants (en 2^{ème} colonne) : estimation des ressources mensuelles par catégorie de ménage calculée sur la base du revenu fiscal de référence N-2 avant un abattement fiscal de 10%. Ce montant vous est donné à titre indicatif, le plafond annuel libellé en gras en 1^{ère} colonne constituant le seul élément de référence réglementaire.

Pour vérifier votre éligibilité à cette aide :

<https://www.actionlogement.fr/aide-adaptation-du-logement-au-vieillessement>



Les Arts à Souhait... nouveau lieu d'accueil pour assouvir ses envies créatives !

Vous les cherchiez?
Nous les avons retrouvés
dans leur tout nouveau local
à :

**"La Maison Populaire des
Arts et du Vélo"
97, rue Neuve d'Argenson à
Bergerac**

Vous connaissez peut être
ce lieu comme l'ancien office de tourisme de Berge-
rac, mais ça c'était avant... avant le déménagement
de cette structure à Quai Cyrano (anciennement mai-
son du vin)!

Beaucoup de changements, pour tout le monde, mais
en vue de nombreux projets, au rang desquels on
compte :

- **Octobre rose :**

Jeudi 1er octobre
de 10h à 18h

Atelier gratuit toute la journée pour fabriquer des dé-
cors, structures et autres réalisations toujours à partir
de récup' dans le cadre d'"Octobre Rose"!

Le thème proposé est le soutien gorge !!!

Les arts à souhait vous propose de parler seins,
d'interpeller, afficher, sensibiliser à leur manière à
eux...et voir Octobre en rose...

- **Ateliers « éco logic art » :**

Samedi 10 octobre
de 10h à 12h

Réalisation d'une sculpture « souris à la vie! Elle est
chouette » petit oiseau avec souris d'ordinateur.



Ne venez pas les mains vides !
Accompagné(e) de ce flyer
vous aurez un premier atelier
gratuit, pour découvrir sans
engagement le lieu chaleureux
qu'est l'asso !

Contact :

Une permanence
d'accueil et d'information
au lieu le mardi de 14h à 18h.

Nelly Rey : 07 86 37 97 78

Site : lesartsasouhait.org

Sur Facebook :
Collectif Les Artsasouhait

lesartsasouhait@gmail.com

Adresse postale...
Maison des Associations,
Place Jules Ferry
24100 BERGERAC

... et des ateliers :
5 rue du Dragon,
24100 BERGERAC

L'asso...

Le Collectif Les Arts à
Souhait anime des **ateliers
de création et libre expression
artistique** en direction de tous
les publics. Ces ateliers ont lieu
les mardis, mercredis, jeudis et
samedis, avec des **projets collectifs
et des interventions exceptionnelles
d'artistes.**



de 14h à 16h

Réalisation d'un bouquet de fleurs
avec des bouteilles en plastique.

Pour s'inscrire : 07 86 37 97 78

ou

lesartsasouhait@gmail.com



Les après-midi du CIDFF... dire les choses par l'écriture

Les après-midi du CIDFF, au cœur de Jean Moulin, dans les locaux de l'alimentation générale : Ce temps de rencontre et d'échange est devenu un rendez-vous incontournable pour les femmes qui y participent régulièrement. Le groupe est bien évidemment ouvert à l'accueil d'autres femmes!

Durant le confinement, Bénédicte et Clara les animatrices (Bénédicte est juriste et conseillère conjugale et familiale et Clara administratrice du CIDFF) ont maintenu un relais permanent auprès des femmes des après-midi.

Elles ont renommé l'action "les après-midi déconfinées".

Ce travail a donné lieu à un petit livret, "Le livre des déconfinées" dont nous vous livrons un extrait ci-dessous :

« Deux mois sans vous, « Sur la tête de ma grand-mère », c'est long. Et il faut bien que je l'admette, vous m'avez manqué.

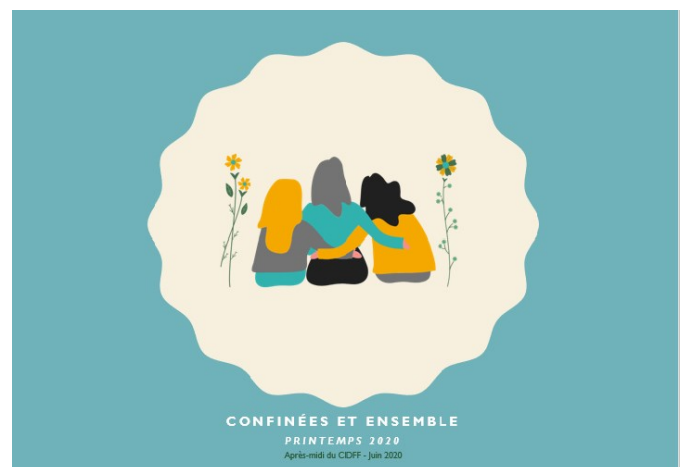
Toi la jolie « petite mamie qui dit non », toi qui nous partages si humblement chacune de tes batailles familiales, toi dont le rire et les gâteaux égayent chacune de nos retrouvailles, toi qui nous embarques dans tes projets professionnels avec fougue, toi qui nous aides à sortir de chez nous et nous entraines dans chacune de tes balades avec ton chien, toi qui généreusement nous donnes à chaque rencontre, ton sourire et ta zénitude, toi la sagesse et la bienveillance incarnées, vous trois qui nous faites voyager en évoquant vos pays lointains, à coups de larmes ou d'étoiles dans les yeux, vous qui nous partagez toujours avec passion votre amour de la terre et des animaux, du mimosa, du lilas ou du muguet fleuris, vous qui nous embarquez avec enthousiasme dans vos univers au goût de fraises, de bricolages, de cuisine, de chats et d'enfants, vous qui nous promenez au gré des mots, des contes et des poésies.

Je vous ai entendues certes, mais je ne vous ai pas vues, regardées, embrassées, je n'ai pas croisé vos regards, ni admiré vos toilettes, je n'ai pu essuyer vos larmes ni recueillir vos inquiétudes, je n'ai pu être touchée par vos guirlandes de sourires ni même par vos « coups de gueule ».

Chacune et toutes vous m'avez manqué, mais vous m'avez aussi permis de réaliser qu'il est bon d'être et d'avancer ensemble.

Nous allons repartir après cette pause imposée, plus riches encore de nos absences et de nos séparations, de nos diversités, de tous ces mots posés et partagés. Nous allons continuer ce que nous avons commencé, unir nos petits bouts de vie pour en faire un beau patchwork plein de vie, ancrées dans la réalité et tournées vers demain. A toutes on peut tout. »

BT



« hahaha... Confinement... Ce fut une pas trop mauvaise expérience.

Cela m'a permis de me recentrer sur moi-même et mes proches.

Il m'a manqué de pouvoir aller où je veux quand je veux et le truc bien relou JUSTIFIER mes déplacements !! LOL !!! Moi qui ai horreur de me justifier pffff je ne sortais que pour faire le strict minimum... Il m'aura fallu de la patience pour "jouer" le rôle de prof avec mes enfants et finalement c'était assez plaisant... je leur tire quand même mon chapeau... Nous avons pu profiter de quelques balades en forêt c'était super...

Après nous avons été AUTORISÉS à sortir sans dépasser les 100 km de chez nous et sans se JUSTIFIER !!! Magnifique !!! Mais bon quand ton papa habite à plus de 100 kms de ton domicile bah tu as juste les boules... Bref c'est le jeu.

Je pense que la vie de chacun a pris une tournure à laquelle on ne s'attendait pas. Nous ne vivons plus comme avant car nous avons un ennemi invisible ; il s'appelle COVID-19 et en même temps peu importe son nom il n'est pas notre pote !!!! »

GG

Parce qu'une journée où on apprend quelque chose n'est pas une journée perdue...

« *D'clics numériques femmes* » est un projet issu du partenariat entre le CIDFF et la Ligue de l'enseignement.

Cette action a pour objet de former les femmes à l'utilisation de l'outil internet sur de nombreuses thématiques du quotidien. Comment :

- Faire une recherche sur internet?
- Faire des démarches administratives en ligne?
- Trouver un emploi en ligne?
- Réserver un billet de train ou un covoiturage?

Ou tout simplement :

- Où trouver un ordinateur et une connexion si je ne suis pas équipée?

Des difficultés insurmontables, pour certaines, que les animateurs rendront accessibles, quel que soit votre niveau initial.

Il n'y a pas de personnes « pas douées » en informatique, simplement des personnes non formées!

Ne pas savoir utiliser cet outil n'est pas une fatalité, juste une occasion d'apprendre quelque chose de nouveau.

Sans douleur (on vous le promet), sans condition d'âge, sans jugement, sans niveau minimum requis... le seul risque que vous prenez c'est celui de prendre goût au maniement de cet appareil qui vous donne une formidable ouverture sur le monde.

Ce projet a reçu en 2019 le soutien de la fondation Orange (Maison Digitale) et au titre de l'année 2020, du Contrat Ville.

Horaires des ateliers :

- **les lundis matin**
de 9h30 à 11h 30
à l'alimentation générale
- **et les mardis après-midi**
de 13h30 à 15h30
à l'APP, 95 rue Neuve d'Argenson.

RENSEIGNEMENTS et INSCRIPTIONS

05 53 35 90 90

(du lundi au vendredi)

ou cidff-dordogne24@orange.fr



avec le soutien de



Action inscrite au Contrat Ville de la Communauté d'Agglomération de Bergerac.

D-Clics NUMÉRIQUES FEMMES



ateliers numériques gratuits
pour toutes les femmes

Et pendant
ce temps
là...

Nos associations se mobi-
lisent...

« Et pendant ce temps là »... le temps du confinement et l'après... les associations soutenues dans le cadre du contrat de ville ont continué à œuvrer pour vous.

Tour d'horizon, non exhaustif d'actions menées :

Association L'ATELIER

En complément de son action traditionnelle, l'association a régulièrement appelé les personnes fréquentant habituellement le service de médiation santé afin de prendre de leurs nouvelles. En outre, ils ont distribué aux personnes des attestations de déplacement.

Un travail de pédagogie a également été réalisé auprès des personnes particulièrement marginalisées, autour du respect du confinement et des recommandations sanitaires.

Une distribution de chèques services (transmis par la DDCSPP) a été organisée par l'Atelier et le CCAS en direction des personnes les plus vulnérables.

POWER SIAM



Pendant la totalité des mois de confinement, l'association POWER SIAM a élaboré et créé, dans ses locaux, un atelier de couture disposant de trois machines à coudre et trois couturières de l'association.

Chaque semaine, l'atelier a fourni des centaines de masques tissus lavables remis à la Municipalité de Bergerac et/ ou ont été distribués aux trois quartiers prioritaires de Bergerac.



D'autre part, l'association Power Siam a effectué la construction d'un ring de boxe plein air, couvert, afin d'en faire bénéficier les adhérents de l'association ainsi que les jeunes des quartiers prioritaires. Une partie des subventions a ainsi été utilisée pour l'achat de matériaux.

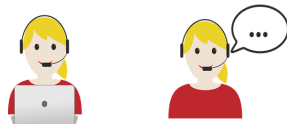
UFB



Durant le confinement, un afflux de personnes bien supérieur à la fréquentation habituelle a été constaté. Du fait des mesures sanitaires, de nombreuses personnes se sont présentées à la permanence, faute d'accès aux services pu-

blics traditionnels.

CLASSE RELAIS SUPPORT



L'association a continué à rémunérer les intervenants durant la période de confinement. Ceux-ci restaient disponibles pour aider, à distance, en cas de demande des familles.

VIVRE MIEUX



Pendant le confinement, les sorties limitées n'ont pas permis l'entretien de l'hectare mis à disposition pour le jardinage.

L'association a donc dû faire appel à un agriculteur, pour faucher les espaces non cultivés, en sortie de confinement.

A la reprise, l'association a organisé un accès sécurisé à cet espace partagé en l'équipant de gel hydroalcoolique et d'alcool ménager désinfectant pour l'utili-

lage.

CONSEILS CITOYENS



- Distribution de masques pour les familles des quartiers prioritaires.
- Distribution de 370 kits créatifs pour des enfants des quartiers.

JEU DEAMBULE



Lors du déconfinement, les centres sociaux ne pouvaient pas accueillir de public et, au même moment, les familles souhaitaient la mise en place d'activités disponibles en journée, pour les enfants.

Devant cet état de fait, l'association a décidé de reporter les heures d'activités annulées par la mise en place d'ateliers créatifs et de peinture, pour les familles, à l'extérieur du Centre Social de la brunetière (en respectant les distanciations et les gestes barrières).

Les 39 heures d'animation et de préparation initialement annulées ont ainsi été consacrées aux ateliers post-confinement du 10 juin au 8 juillet.

Ces animations familles, ont permis l'accueil de 24 adultes et 62 enfants.

UMB



Afin de ne pas laisser les enfants sans suivi, les intervenants musicaux ont entretenu le lien avec eux par l'intermédiaire de leur professeur.

Ils ont proposé des morceaux abordables à jouer tout seul à la maison. L'utilisation de la messagerie électronique a été privilégiée.

L'Union Musicale Bergeracoise a aussi proposé aux enfants de participer à leur défi confiné « Le chant des partisans ».

Pour ce faire, les intervenants musicaux ont préparé des tutoriels vidéos (YouTube) et ont adapté la partition d'origine pour la rendre plus accessible aux enfants. Ces supports ont été transmis aux élèves par messagerie électronique.

Merci à vous tous pour vos initiatives nombreuses!